Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212200851-20260408-D2026_04_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE KERBORS

Séance du 07 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de KERBORS, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Gildas LE BEVER, Maire de la commune de Kerbors, sur convocation qui leur a été adressée le 1er avril 2026.

Etaient présents : M. Gildas LE BEVER et M. Michel PILARD, M. Aurélien LE CHALONY, M. Gérard MONNIER, M. Loïc BERTHOU, M. Thierry GUILLOU.
Mme Gisèle GOURONNEC, Mme Caroline KERAMBRUN, Mme Lydia LE CHARLÈS, Mme Coralie LE MERRER, et Mme Sophie RANNOU.

Absents excusés : -

Absents : -

Secrétaire : Mme Coralie LE MERRER

Assistait : Gilda MANARIN, secrétaire de mairie

Membres de référence : 11	Membres en exercice : 11	Membres ayant pris part à la délibération : 11

DÉSIGNATIONS DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Exposé du Maire :
Lors de la mandature précédente, un conseiller délégué était chargé de l'élaboration du bulletin municipal. Le Maire souhaite que cette fonction soit conservée pour ce nouveau mandat. Le Maire indique aussi la nécessité de nommer un conseiller en charge de la gestion des salles communales.

Vu l'article L 2122-18 du CGCT qui confère le pouvoir au maire d'une commune de délégué une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et aux membres du Conseil Municipal

Considérant que pour le bon fonctionnement des services de la commune, il est nécessaire de nommer deux conseillers délégués, un en charge de l'élaboration du bulletin municipal et un autre en charge de la gestion des salles.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de :
- **NOMMER** Monsieur Gérard MONNIER, conseiller délégué en charge de l'élaboration du bulletin municipal.
- **NOMMER** Monsieur Loïc BERTHOU, conseiller délégué en charge de la gestion des salles communales.
- et **INDIQUE** que le Maire prendra un arrêté pour chacun des conseillers délégués, afin de valider ces deux nominations.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Gildas LE BEVER

